

**CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT**  
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2017/07**  
**DU MARDI 02 MAI- 20 H 00**

**Présents** : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Sandrine BUENAFUENTE, David CLOUVET, Philippe MANOUKIAN, Stéphanie MATHON, Stéphane RAYMOND, Ingrid VACLE

**Excusés** : Jérôme VAUCHER (procuration à Vincent JARNET, Marie-Thérèse PERRET (procuration à Isabelle BRULAY)

**Date de convocation** : 24 avril 2017

**Secrétaire de séance** : le Conseil Municipal désigne Stéphanie MATHON

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 04 avril 2017

**Point sur les travaux entrée du Village**

Vincent JARNET fait un point sur l'avancée des travaux. (réglage des plateformes PMR devant la cantine et la Salle des Fêtes, déplacement de la sortie du parking)

Une première demande d'acompte a été reçu pour un montant de 20 503.20 € TTC.

Il présente ensuite un avenant n°1 négatif d'un montant de 3 317.80 € HT . Il rappelle que le montant de base du marché est de 56 916.03 € HT.

Il précise ensuite que tout avenant supérieur à 5% du montant du marché fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, ce qui est le cas ici, même si l'avenant est négatif.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Une inauguration de ces travaux avec la population est prévue début juin.

**Lotissement du Chêne**

Le Permis d'aménager a été accordé.

Le Maire présente un devis de la société AXIS relatif à la Maitrise d'oeuvre pour la réalisation du lotissement communal du Village

Montant HT 4 800 € / 5 760 € TTC

Le conseil municipal valide ce devis

**- Validation des prix de vente des parcelles**

Le Maire rappelle qu'une discussion avait été engagée pour déterminer le prix de vente des parcelles du Lotissement du Village.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente des parcelles

Lot n° 1	61 600 € HT / 77 000 € TTC
Lot n° 2	60 000 € HT / 75 000 € TTC
Lot n° 3	60 000 € HT / 75 000 € TTC
Lot n° 4	57 600 HT / 72 000 € TTC

**Promesse d'achat :**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement du Village, Le Maire explique des personnes, ont manifesté leur intention d'acquérir une parcelle

M et Mme THO, domiciliés à SULIGNAT : Lot n°3

M LEBLANC Valentin et Mme CASAROSA Malory , domiciliés à CHANOZ-CHATENAY : Lot n° 2

Il est précisé que, par délibération du 02 mai 2017 le Conseil Municipal a arrêté le prix de vente de ce lot à 60 000 € HT / 75 000€ TTC

Le compromis de vente sera signé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, l'unanimité

- autorise le Maire

- à accepter une promesse d'achat par M et Mme THO Billy devant Notaire pour le lot n° 3 au prix de 60 000 € HT / 75 000 € TTC

- à accepter une promesse d'achat par M LEBLANC Valentin et Mme CASAROSA Malory devant Notaire pour le lot n° 2 au prix de 60 000 € HT / 75 000 € TTC
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### - Ligne de trésorerie

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité de Sulignat pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne court terme de financement ».

La ligne court terme de financement permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

Les tirages sont possibles à tout moment : le prêt peut être débloqué en autant de tranches que nécessaires et adaptées aux besoins.

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement .

La commune de Sulignat a consulté le Crédit Agricole Centre Est afin de disposer d'une ligne court terme de financement d'un montant de 150 000 €

Les conditions proposées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre-Est sont les suivantes :

- Objet : Préfinancement d'un projet de lotissement
- Montant : 150 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1.30 %
- Taux plancher : 1.30 %
- Frais de dossier : 380.00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 150 000 €**

**- Autorise** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne court terme de financement dans les conditions prévues par le contrat

**- Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

### **Convention SDEL – Travaux électrification rurale**

Le Maire présente une convention des travaux pour l'établissement d'une ligne d'alimentation du lotissement communal, alimentation du poste, desserte « le village nord et « le Village Sud » en vue d'améliorer la distribution d'énergie électrique et de e-communication électronique. Les travaux d'étude de cet ouvrage ont été confiés à la SDEL par le SieA.

Ces travaux seront réalisés sur le Syndicat et la Commune valident conjointement cette opération.

Le conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité

- donne un avis favorable aux travaux « Alimentation Lotissement communal, alimentation du POSTE, Desserte « Le Village Nord » et « Le Village Sud »

- autorise le Maire à signer une convention avec l'entreprise SDEL
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **Remplacement employé communal**

Le Maire informe le conseil municipal que M PIN MONNIER sera placé en arrêt maladie à compter du 01<sup>er</sup> juin 2017 car il doit subir une opération de la hanche.

Son remplacement devra donc être envisagé.

### **Informations de la municipalité**

**Voirie** : une réflexion pour l'achat d'équipement de désherbage alternatif a été débutée avec les communes de ST Julien et Biziat.

La commission voirie se réunira le 22/05 à 9h30 afin d'envisager les travaux 2017.

**Diminution de l'éclairage nocturne** : En vue de la diminution de l'éclairage nocturne, un devis des travaux nécessaires a été réalisé par le SIEA avec différentes options. Marc RIGOLLET présente l'Avant Projet Sommaire avec les sommes restant à charge de la commune :

- Coupure : 5 600.93 €
- Changement de puissance de 20 appareils : 4 848.57 €
- Suppression de 10 points d'éclairage public : 1 421.13 €

Le budget prévisionnel ne permettant pas la réalisation de ces travaux actuellement, ce projet est reporté à une date ultérieure. La commission continuera son travail sur ce dossier.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Le Maire informe le conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

Propriétaire : M Bernard MIDY

Adresse : 930, route des Gariannes

Acquéreurs : M Hervé RAYNARD et Mme Corinne PARET domiciliés à l'Abergement Clé menciât

Le Conseil Municipal, décide de renoncer au droit de préemption pour ce bien.

**Cantine** : Pascale DEGLETAGNE donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Président de la cantine évoquant les difficultés rencontrées par cette association. Une réunion est programmée le 15 mai 2017 pour évoquer des solutions

**Points d'Apport Volontaire** : l'ex Communauté de communes Centre Dombes avait initié depuis 2014 un programme pluriannuel d'implantation de colonnes enterrées pour la collecte du verre et les communes qui en avaient fait la demande avaient été équipées.

La nouvelle communauté de Communes de la Dombes a souhaité étendre ce programme à toutes les Communes de son territoire.

A terme, le tri sélectif pourrait être réalisé en porte à porte. le PAV situé près de la station d'épuration pourrait alors être supprimé et une colonne enterrée pour la collecte du verre serait alors installée. Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide donc de ne pas opter pour ce type de conteneur pour le moment.

### **Location local Bourbouillon**

- Le Maire présente une demande de location d'un local par M Benoit RICHONNIER

Une partie du local BOURBOUILLON est disponible à la location aux conditions suivantes :

- Propriétaire du local : Commune de SULIGNAT 01400 SULIGNAT
- Bénéficiaire du loyer : Commune de Sulignat 01400 SULIGNAT
- preneur : M. Benoît RICHONNIER domicilié « chemin des Robelinges » 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE
- Local objet de la location : une partie du hangar au rez -de-chaussée pour une surface de 90m<sup>2</sup> environs
- date d'effet : 01<sup>er</sup> juin 2017
- bail conventionnel
- durée : 1 an avec tacite reconduction.
- montant du loyer : 350 € / mois , net de TVA (Auto-entrepreneur, non soumis au régime de TVA)

Clauses particulières :

- aucun dépôt de matériel ne sera autorisé à l'extérieur du bâtiment.

- l'accès commun aux bâtiments devra être laissé libre en permanence.
- des compteurs ERDF et eau potable sont installés pour la totalité du bâtiment. Une demande de remboursement au locataire sera réalisée chaque fin d'année.
- les aménagements intérieurs (entreprêt et bureau) seront à la charge du locataire . ils pourront être réalisés après validation par la Commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un bail de location avec M Benoit RICHONNIER

**Ecole :** achat de manuels scolaires pour un montant de 555 €

**Fête du jeu :** elle se déroulera le 15/05 dans la cour de l'école

**Election présidentielle – 2<sup>ème</sup> tour - Bureau de vote**

**7h45 :** Pascale DEGLETAGNE, Vincent JARNET, Stéphanie MATHON, Philippe MANOUKIAN, David CLOUVET

**11h30:** Marc RIGOLLET, Isabelle BRULAY, Bernard JARNET

**15 h 00 :** Daniel VERNAY, Stéphane RAYMOND, Bernard JARNET

**18h 00 :** Dépouillement pour tous

**Divers :**

- Panne de la chaudière Mairie – en attente de devis

- Parc éolien : une réunion est programmée avec les communes de Dompierre sur Chalaronne et l'Abergement Clémenciat le 14 juin à 19 h00

EPF de l'Ain : information sur le retrait de la Commune de Corbonod